

CAPES Informatique

Création d'un CAPES « Numérique et sciences informatiques » à partir de la session 2020

La place du numérique et son évolution rapide implique des évolutions du métier d'enseignant. Un nouvel enseignement spécialisé « Numérique et sciences informatiques » sera mis en place en classe de 1^{ère} à compter de la rentrée de 2019 et en classe de terminale à la rentrée de 2020,

Deux mesures sont mises en œuvre pour permettre aux professeurs de délivrer une formation de qualité, exigeante et au fait des dernières évolutions technologiques :

- la mise en place d'une **formation spécifique dans le cadre d'un diplôme universitaire**
- la création d'un **CAPES « Numérique et sciences informatiques »**.

La première session du Capes « Numérique et sciences informatiques » aura lieu en 2020. Les lauréats seront nommés professeurs stagiaires à la rentrée de septembre 2020.

[En savoir plus](#)